

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 75.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 18 MAI 2026

- **En exercice** : 88 (commune de Bayons non représentée)
- **Présents** : 70 jusqu'à l'élection du 2^{ème} siège inclus, 71 à partir de l'élection du 3^{ème} siège
- **Votants** : 86 (16 procurations) jusqu'à l'élection du 2^{ème} siège inclus, 87 (16 procurations) à partir de l'élection du 3^{ème} siège

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace de loisirs mutualisé de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par Mme Anne GAUTIER, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par M. Michel Hernandez, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE
- Pour la commune de La Piarre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS, représenté par M. Jean-Michel MAGNAN, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRU, représenté par Mme Anne TRUPHEME, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS, représenté par Mme Nathalie BACHELARD-COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD
 - Mme Anne TRUPHEME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE, représentée par son suppléant M. Damien MEYNAUD
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY, représenté par Mme Marilyne RICHAUD, à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE, présent à partir du point 3
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD, représentée par Mme Marie José DUFOUR, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par son suppléant M. Éric GERNEZ
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Laurent SAROLI, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, représentée par Mme Mathilde GIROUD, à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gêrôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHÜLER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL, représentée par M. Gérard NICOLAS, à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET, présent à partir de l'élection du 3^{ème} siège du comité LEADER du point 7
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS, représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER

- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Val-Buëch-Méouge : M. Grégory MOULLET, absent jusqu'à l'élection du 2^{ème} siège du comité LEADER du point 7 inclus

ORDRE DU JOUR : Désignation des représentants de la CCSB au Comité de programmation LEADER

Le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale), est un dispositif de l'Union européenne qui soutient financièrement et techniquement le développement des territoires ruraux quand ils mettent en œuvre des stratégies concertées multi-sectorielles.

Ce programme fait intervenir des acteurs publics, privés, ou de la société civile, intervenant pour le développement rural.

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Sud PACA en 2022, la CCSB porte un programme LEADER en partenariat avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, pour la période 2023-2027.

Un Groupe d'Action Locale (GAL) assure la gestion et l'animation du dispositif LEADER. Il est composé d'une équipe technique et d'un comité de programmation en charge de l'analyse et de la sélection des projets.

La CCSB est représentée au comité de programmation par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants. Le président du comité de programmation est désigné parmi les membres titulaires choisis.

Tous les conseillers communautaires ont été invités à faire acte de candidature.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des représentants de la CCSB à bulletin secret, à la majorité relative, siège par siège. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

1. Election des 3 délégués titulaires

➤ Election pour le premier siège de titulaire

6 candidats sont déclarés : Boris EMERIAU, Bruno LAGIER, Philippe MAGNUS, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 85
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

- Philippe MAGNUS : 23 voix
- Boris EMERIAU : 15 voix

- Bruno LAGIER : 12 voix
- Jean-Christophe PIK : 12 voix
- Nicole PELOUX : 11 voix
- Laurent SAROLI : 4 voix
- Gautier AILLAUD : 2 voix
- Jean-Marc ALPE : 2 voix
- Alain ANGELVIN : 1 voix
- Alain MATHIEU : 1 voix

Philippe MAGNUS ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au comité de programmation LEADER.

➤ Election pour le deuxième siège de titulaire

5 candidats sont déclarés : Boris EMERIAU, Bruno LAGIER, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 86
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Nicole PELOUX : 22 voix
- Boris EMERIAU : 22 voix
- Bruno LAGIER : 19 voix
- Jean-Christophe PIK : 16 voix
- Laurent SAROLI : 5 voix
- Gautier AILLAUD : 1 voix
- Florent ARMAND : 1 voix

Nicole PELOUX et Boris EMERIAU obtiennent à égalité 22 voix chacun.

Après vérification par le président des âges respectifs de Nicole PELOUX et Boris EMERIAU, Nicole PELOUX est proclamée élue déléguée titulaire au comité de programmation LEADER.

➤ Election pour le troisième siège de titulaire

4 candidats sont déclarés : Boris EMERIAU, Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0

- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Boris EMERIAU : 29 voix
- Jean-Christophe PIK : 24 voix
- Bruno LAGIER : 23 voix
- Laurent SAROLI : 5 voix
- Florent ARMAND : 2 voix
- Béatrice ALLIROL : 1 voix
- Jean-Marc ALPE : 1 voix
- Alain ANGELVIN : 1 voix
- Stéphanie SEBANI : 1 voix

Boris EMERIAU ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au comité de programmation LEADER.

2. Election des 3 délégués suppléants

3 candidats sont déclarés : Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Considérant qu'il y a 3 sièges à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 3 représentants suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Bruno LAGIER : 87 voix
- Jean-Christophe PIK : 87 voix
- Laurent SAROLI : 87 voix

Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI sont déclarés élus délégués suppléants au comité de programmation LEADER.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER

La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le :

27 MAI 2026

